

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT ANDEOL DE VALS

Séance du 9 septembre 2026 à 18 H 30

Etaient présents : Virginie Boyer, Elise Frémondrière, Emilie Hallauer, Marie Koest, Juliette Laffont, Séverine Moyère, Yann Dubuis, Sylvain Joly, Jean Lefebvre, David Marijon, Alain Martaresche, Gilles Montagnon, Guillaume Petizon.

Représenté : Mme LLORACH Myriam donne pouvoir à M. JOLY Sylvain, Mme MARTIN Dorine donne pouvoir à Mme FREMONDIERE Elise

Était excusées : Mme LLORACH Myriam et Mme MARTIN Dorine.

Approbation du compte rendu de la séance du 5 juin 2026 : approuvé par l'ensemble du conseil.

Dossiers soumis à délibération :

1 – Révision et mise à jour des statuts de la CCBA

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas afin d'avoir entre autres la possibilité pour les communes représentant plus de 25% de la population totale de la CCBA d'avoir plus d'un poste de vice-président.

2 – Création de la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation (TVLH)

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la création de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH). Cette taxe s'appliquera à partir du 1^{er} janvier 2027. La taxe s'applique aux locaux non meublés à usage d'habitation laissés vacants, à l'exclusion des résidences secondaires et se calcule sur la valeur locative cadastrale déterminée selon les règles de la taxe d'habitation.

Elle se substitue intégralement, à compter du 1^{er} janvier 2027, à la taxe sur les logements vacants (TLV) et à la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV), ces dernières étant abrogées par l'article 108 de la loi de finances pour 2026.

Le taux si la décision est prise sera fixé lors d'un prochain conseil municipal, dans la limite de 50%.

3 – Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Spécialisé des Ecoles Maternelle (ATSEM)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'ATSEM afin de pérenniser le personnel actuellement en poste sur l'école. Ce poste sera proposé à la personne en place depuis l'année scolaire 2024/2025, contrat à durée déterminée de 3 ans renouvelable 1 fois.

4 – Règlement intérieur scolaire et périscolaire

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement scolaire et périscolaire pour 2026-2027.

5 – Tarif de la restauration scolaire à compter de septembre 2026

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'augmentation de notre prestataire cantine. Le repas s'élèvera désormais à **5,50 €**. Il est décidé de facturer aux familles le repas à **4,80 €**. La collectivité prendra en charge la différence des 0,70 €.

6 – 62700 Décision modificative n°1

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour abonder le chapitre 041 en dépenses et en recettes pour la somme de 44 122,88 €, afin d'amortir les écritures de Territoire Energie sur les travaux d'enfouissement des lignes au hameau du Régenge.

7 – Admission en non-valeur et de créances irrécouvrables

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité : l'admission de non-valeur pour la somme de **396,61 €** et de la créance éteinte de **489,97€**.

8 – Incorporation dans le domaine communal de biens sans maître

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord pour incorporer 96 parcelles reconnues comme sans héritiers au Plot pour un total de 14 hectares même si ces parcelles sont morcelées. Il propose d'acquérir ces parcelles pour les utiliser pour un projet communal, les vendre ou les mettre à disposition.

9 – Adoption du principe d'aide sociale urgente

Le conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le fait d'aider ponctuellement et dans l'urgence des administrés, qui auraient des besoins occasionnels dans un cadre réglementé par la Commission Sociale de la commune CCAS à hauteur maximum de 500€.

10 – Abrogation de la délibération DE 2026_10 du 2 avril 2026

Le Conseil municipal prend acte à l'unanimité de l'abrogation de la délibération DE 2026_10 du 2 avril 2026, suite à la création d'un poste de conseiller délégué. Un arrêté du maire est suffisant pour créer un poste de conseiller délégué.

Questions diverses :

- Un Point budget a été fait par le second adjoint afin de suivre la situation financière de la commune au mois de septembre 2026. Suite à la rencontre en juillet avec le CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux de la trésorerie d'Aubenas), ce dernier nous a confirmé la bonne gestion de la commune avec une attention à porter à la Trésorerie qui a pu être faible au premier trimestre 2026. Cela s'explique par l'utilisation de notre capacité d'autofinancement et de l'utilisation des fonds propre sans avoir recours à l'emprunt ou à la hausse d'impôts pour financer les derniers projets, le paiement des réalisations interviennent toujours avant de percevoir les subventions.
L'idée est donc pour la suite de mettre en œuvre un PPI (Plan Pluriannuel d'Investissement) pour pallier à ces faiblesses et de recourir à un prêt relais.
- Ramassage scolaire sur le secteur du Bénéfice : ce ramassage effectué par la Région a été arrêté en raison du faible nombre d'écoliers qui utilise le bus (2 enfants). La municipalité a contacté La Région afin que le service perdure.
- Signature de la charte de l' élu local.